

ARRÊTÉ N° ARR_2026_0947_ART_RD472_VILLERS-FARLAY_MOUCHARD
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PIGPA - DARM - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;
- VU** l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef du Service Politiques Routières du Conseil départemental du Jura ;
- VU** la demande du 24 juillet 2026 de l'entreprise COLAS domiciliée à 25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 472 pendant les travaux d'enrobé de chaussée réalisés sur le territoire des communes de VILLERS-FARLAY et de MOUCHARD ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 472, hors agglomération**, sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du mercredi 05 août à 07h00 au vendredi 07 août 2026 à 18h00 (la date pourra évoluer selon les conditions météorologiques).
Localisation	Du PR 13+0000 au PR 14+983
Restrictions	Circulation interdite à tous les véhicules

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit (voir plan joint) :

Déviati  n P.L depuis MONT-SOUS-VAUDREY

Intersection des RD 905 / RD 472 (Rond-point de Bans) → RD 905 POLIGNY/GENEVE
→ intersection RD 905 / RN 83 → RN 83 MOUCHARD/BESANCON
→ intersection RN 83 / RD 472 → RD 472 MOUCHARD – **Fin de déviation**

Déviations V.L depuis VILLERS-FARLAY

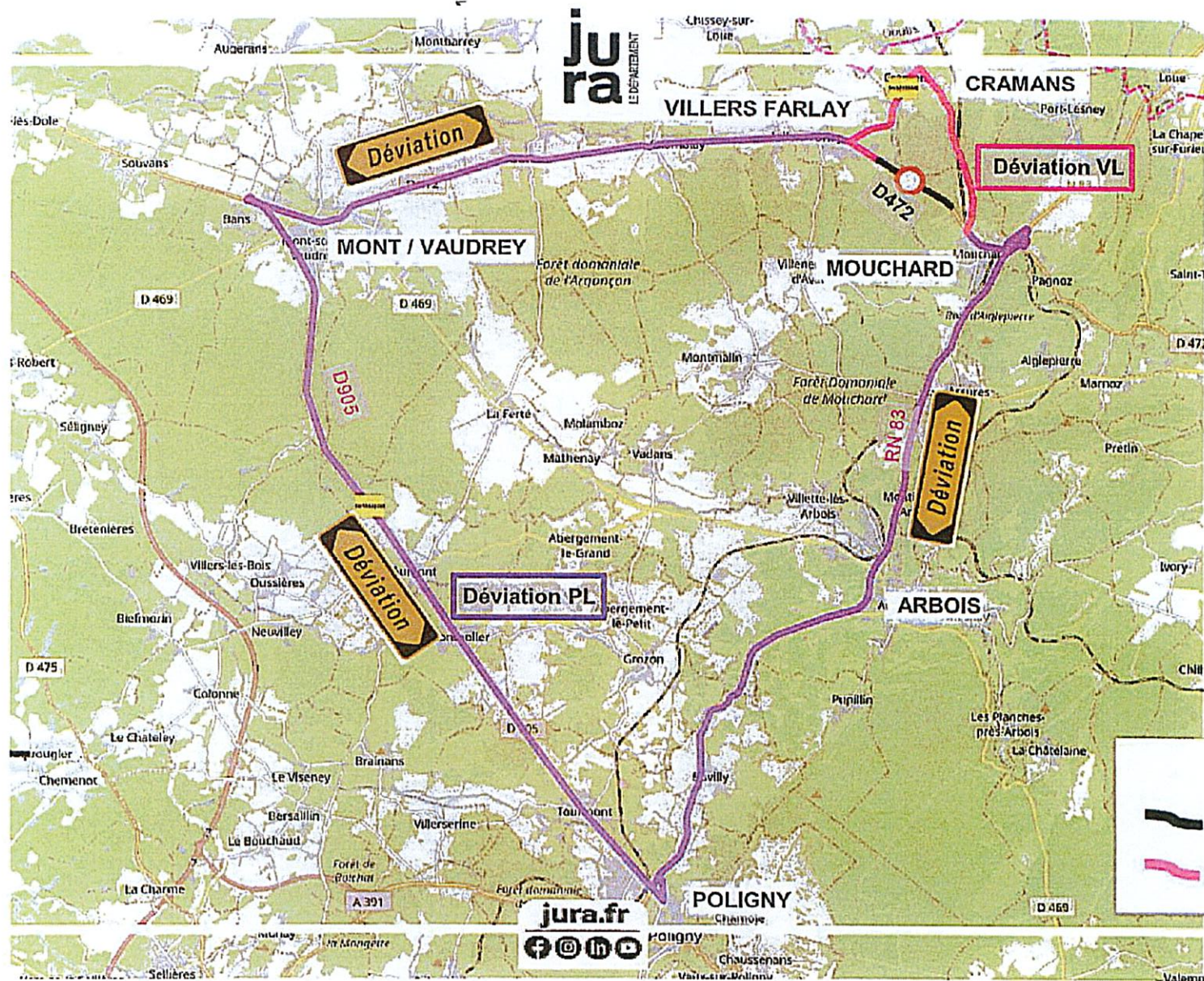
Intersection RD 472 / RD 32 → RD 32 CRAMANS → intersection RD 32 / RD 121
→ RD 121 MOUCHARD – **Fin de déviation**

- ARTICLE 3** La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de DOLE.
- ARTICLE 4** La signalisation et la sécurisation du chantier sera mise en place et maintenue par l'entreprise COLAS sous le contrôle de l'Agence Routière de DOLE.
- ARTICLE 5** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 6** M. le Directeur Général des Services du Département et M. le Commandant des Groupement de Gendarmerie du Jura et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture, publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr> et dont ampliation sera adressée à MM. les Maires de VILLERS-FARLAY, CRAMANS et MOUCHARD, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté et le SICTOM de DOLE.
- ARTICLE 7** Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE à l'adresse suivante : 24, rue de la Fenotte – 39100 DOLE.
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Signature de l'arrêté

Signé électroniquement par : Cédric
Janodet
Date de signature : 28/07/2026
Qualité : PPR SDEE MCES

RD 472 – VILLERS-FARLAY--MOUCHARD - TRAVAUX D'ENROBES



Legende

Route balisée

Déviation

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
 Reçu en préfecture le 28/07/2026
 Publiée le 28/07/2026
 ID : 039-223900010-20260728-ARR_2026_0947-AR

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le 28/07/2026

S²LOW

ID : 039-223900010-20260728-ARR_2026_0947-AR